Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200071751-20240930-24-197-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2024
Publication : 14/10/2024

GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 24-197

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet Intervention en ateliers d'éveil musical et sensoriel de l'association ISAMUSIK (4 lot terres de la tour 01320 CHALAMONT) au Relais Petite Enfance *La Roulinotte* à Certines (01240)

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et de la Famille et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7ème Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDÉRANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de conclure la poursuite d'un partenariat avec l'association ISAMUSIK pour l'organisation de séances d'éveil musical et multi sensoriel ;

www.grandbourg.fr
Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

LE TRI FACILE COURRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200071751-20240930-24-197-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2024
Publication : 14/10/2024

DÉCIDE

DE CONCLURE un partenariat avec l'association ISAMUSIK d'animation d'ateliers d'éveil sensoriel et musical avec le Relais Petite Enfance La Roulinotte à Certines.

Les modalités sont les suivantes :

- Les ateliers seront assurés par Mme Isabelle Grillet de l'association ISAMUSIK (4 lot terres de la tour 01320 CHALAMONT) ;
- Les ateliers se dérouleront dans les locaux du centre de loisirs de Certines (01240), du centre de loisirs de Saint-Martin-du-Mont (01160) et de la salle polyvalente de Tossiat (01250), un jeudi, un vendredi et un mardi par mois de 10 h 00 à 11 h 00, soit 31 séances.
- Les ateliers s'adressent aux assistants maternels et aux enfants pour un coût global de 1 550 €.

Monsieur le Directeur général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 30 septembre 2024.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente

Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance